

PRIX FRANÇOISE TÉTARD

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

HISTOIRE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

ÉDITION
2019



Financé par le Fonds de dotation « Françoise Tétard », le Prix récompense chaque année, depuis 2016, deux lauréat.e.s à hauteur de 1.000€ chacun.e et prend également en charge le travail d'édition afin de publier en ligne sur un site dédié les travaux primés.

Il a été créé en hommage à l'historienne Françoise Tétard, chercheuse qui avait particulièrement le goût de l'archive et qui a durant toute sa carrière questionné les frontières entre une « jeunesse qui va bien » et une « jeunesse qui va mal ». Il vise aussi à décloisonner les savoirs sur l'éducation, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, à encourager les recherches dans ces domaines et à améliorer leur visibilité.

LE PRIX « FRANÇOISE TÉTARD »

est conjointement créé par :

L'Association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM),

Le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale (CNAHES),

en partenariat avec :

L'Association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (ADAJEP).

CHAMPS DE RECHERCHES ET DISCIPLINES

Décerné tous les ans, le Prix « Françoise Tétard » couronne deux auteur.e.s dont le travail, rédigé en langue française, répond aux critères de la recherche historique. Les travaux porteront sur l'un ou l'autre des deux champs suivants :

- L'histoire de l'enfance/l'adolescence « irrégulière », inadaptée, marginale ou marginalisée, maltraitée, abandonnée, en danger ou dangereuse, tant du côté des « publics » concernés (jeunes) que des acteurs (adultes), des politiques ou des institutions socio-éducatives et médico-sociales en charge de ces « publics », en France ou à l'international ;
- L'histoire de la jeunesse et de l'éducation populaire en France, mais aussi en Europe et dans le monde.

Le Prix « Françoise Tétard » privilégie la perspective historique ou l'approche diachronique, sans se cantonner à la seule discipline « histoire ». Le jury appréciera le caractère inédit des travaux et l'utilisation de sources nouvelles de caractère biographique ou monographique.

REGLEMENT ET CALENDRIER

Aucune condition d'âge ou de nationalité n'est requise. Il n'est possible de candidater qu'une seule fois au Prix.

Pour l'édition 2019, les mémoires de master 2 devront avoir été soutenus depuis 2017 ; les autres recherches proposées (mémoires de DEIS, mémoires de fin d'études et autres travaux individuels ou collectifs de portée historique) devront aussi être récentes. Les thèses de doctorat, ainsi que les mémoires de master 1 ne peuvent concourir au Prix.

Les manuscrits seront adressés en deux exemplaires « papier », ainsi qu'une version électronique, au plus tard le 15 janvier 2019, accompagnés d'un résumé d'une page et d'un court cv (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, téléphone de la/du candidat.e, éventuellement rattachement institutionnel ou professionnel, et tout autre renseignement qui semblerait utile à la ou au candidat.e).

Adresse postale pour l'envoi des manuscrits :
Prix « Françoise Tétard »
CNAHES

63 rue Croulebarbe
75013 Paris

La version électronique du manuscrit (pour la vérification par le logiciel antiplagiat), strictement identique à la version « papier », doit être simultanément adressée à :
prix.francoisetetard@orange.fr

Le prix 2019 sera remis à Paris le jeudi 23 mai aux deux lauréat.e.s qui présenteront leurs travaux respectifs.



Crédit photo :
Archives CNAHES